



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 60369

Texte de la question

M. Dominique Paillé souhaiterait être informé des intentions du Gouvernement concernant la définition du rôle des infirmiers auprès des personnes dépendantes. Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité a indiqué le 13 décembre 2000, devant l'Assemblée nationale, qu'elle approuvait la demande de la Fédération nationale des infirmiers concernant le plan de soins infirmiers à domicile, mais a annoncé qu'elle reportait l'application effective de ce qui constitue pourtant à ses yeux, une bonne réforme. C'est pourquoi, il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer quelles mesures ont été prises pour surmonter les réticences et les blocages rencontrés et à quelle échéance elle prévoit d'assurer l'application effective de mesures dont elle a approuvé le principe.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60369

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2348